



PLUS DE 300 AGENTS MOBILISÉS POUR LA DÉFENSE DE LEURS DROITS !

*Ensemble
plus forts !*

FLASH INFO :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MARDI 08 SEPTEMBRE 2026 PLUS DE 300 PERSONNELS MOBILISÉS POUR LA DÉFENSE DE LEURS DROITS !

Le mardi 08 septembre 2026, plus de 300 personnels pénitentiaires se sont réunis en assemblée générale afin d'échanger et de débattre des nombreuses difficultés rencontrées dans l'application de leurs droits spécifiques.

FO Justice remercie chaleureusement l'ensemble des personnels présents. Cette mobilisation massive démontre l'importance des préoccupations exprimées et la nécessité d'apporter des réponses claires aux agents.

Les échanges ont notamment porté sur les difficultés liées aux interprétations des textes, aux procédures administratives et aux contraintes imposées dans la constitution des dossiers, notamment dans le cadre de la campagne relative au CIMM.



L'ÉLOIGNEMENT GÉOGRAPHIQUE NE DOIT PAS SIGNIFIER L'ÉLOIGNEMENT DES DROITS !

FO Justice l'a rappelé avec force : les droits spécifiques des fonctionnaires originaires des Outre-mer doivent être respectés, appliqués et garantis.

La distance géographique ne peut en aucun cas devenir une difficulté supplémentaire pour les personnels dans l'accès à leurs droits.

FO Justice restera donc particulièrement vigilant sur la situation des agents dont les dossiers pourraient être placés en souffrance en raison de délais trop contraignants ou de procédures insuffisamment harmonisées.



FO JUSTICE DEMANDE UNE AUDIENCE AVEC LE PÔLE CB DE LA DGAP

Afin de porter directement les difficultés exprimées par les personnels, **FO Justice** sollicitera une audience auprès du pôle CB de la DGAP. Notre organisation exigera notamment :

- ▶ Une application claire et harmonisée des textes ;
- ▶ Des procédures identiques pour tous les agents concernés ;
- ▶ Des délais raisonnables pour permettre la constitution des dossiers ;
- ▶ Un suivi attentif des dossiers en difficulté ;
- ▶ Le paiement effectif de la vie chère pour les agents éligibles pendant leur séjour sur leur territoire considéré ;
- ▶ La régularisation des retards de versement pour les personnels concernés ;
- ▶ La prise en compte des délais de route (aller et retour) dans la durée totale du congé bonifié ;
- ▶ La réévaluation du TCCBS (taux de compensation calcul des besoins de service).



FO Justice considère qu'il n'est pas acceptable que des agents subissent les conséquences de délais administratifs ou d'interprétations divergentes des textes. Les droits doivent être appliqués partout, pour tous, et dans les mêmes conditions.



LES DROITS DES PERSONNELS DOIVENT ÊTRE APPLIQUÉS PARTOUT, POUR TOUS, ET DANS LES MÊMES CONDITIONS !

FO Justice remercie une nouvelle fois les plus de 300 personnels mobilisés lors de cette assemblée générale. Votre mobilisation est un signal fort. **FO Justice** restera à vos côtés pour défendre vos droits et exiger des réponses concrètes.

FO JUSTICE : L'ÉLOIGNEMENT GÉOGRAPHIQUE NE DOIT JAMAIS SIGNIFIER L'ÉLOIGNEMENT DES DROITS !

FO JUSTICE – DÉFENDRE, AGIR, OBTENIR !

FO Justice UISP Paris – le 09 septembre 2026

Syndicat Majoritaire de l'Administration Pénitentiaire

FO Résister ! FO Rien Lâcher !!!

